

# POSSIBILITÉ DE MISE EN EXPLOITATION D'UN OUVRAGE ELECTRIQUE

*A imprimer sur papier en-tête du Maître d'Ouvrage ou de son représentant et à retourner dument rempli et signé à la  
SMEG – BP633 – 98013 Monaco Cedex.*

Nom de l'Opération : \_\_\_\_\_

Maître d'Ouvrage : \_\_\_\_\_

M. \_\_\_\_\_, représentant le Maître d'Ouvrage de l'opération citée en tête

Informe

M. \_\_\_\_\_, représentant de la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz que l'ouvrage désigné ci-dessous :

_____ _____ _____
-------------------------

peut être mis en exploitation à partir du \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_ h\_\_.

En conséquence, toute intervention ultérieure sur cet ouvrage doit se faire avec l'accord de la SMEG et selon les procédures de la réglementation en vigueur, en particulier les prescriptions de l'UTE C-18-510-1 de l'Union Technique de l'Electricité (UTE).

De ce fait, il s'interdit de faire intervenir le personnel placé sous son contrôle sur ou à proximité de cet ouvrage sans l'autorisation de la SMEG.

Il certifie :

- que les ouvrages sont réalisés conformément aux règles de l'art ;
- que l'ouvrage électrique n'est pas en court-circuit et/ou à la terre ;
- que l'ouvrage électrique n'est alimenté par aucune source d'énergie électrique ;
- que les travaux sont complètement achevés.

Il fait part des observations suivantes sur l'ouvrage :

_____ _____ _____
-------------------------

Il est bien entendu que ce document matérialise un transfert de responsabilités d'accès aux ouvrages et ne doit pas être confondu avec tout autre document ayant pour objet une réception de travaux ou un transfert de propriété de l'installation.

<b>Le représentant du Maître d'Ouvrage</b>	<b>Signature</b>
M. _____ le ___ / ___ / _____	

<b>Le Maître d'Ouvrage</b>	<b>Signature</b>
M. _____ le ___ / ___ / _____	